

**CONTRAT D'OBJECTIFS**  
**Pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019**  
**CENTRE SOCIOCULTUREL « L'ALBATROS »**

**ENTRE**

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département »

d'une part,

**ET**

L'association Centre Social et Culturel l'Albatros, inscrite au registre du Tribunal d'Instance de Strasbourg volume 26 Folio n° 102 dont le siège est à Lingolsheim, représentée par Madame Andrée HASSELMANN, Présidente de l'association, ci-après désigné par les termes « l'Association »

d'autre part,

**VU**

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental 4 décembre 2017

## **Préambule : LA JEUNESSE EST AU COEUR DU PROJET D'AVENIR DU DÉPARTEMENT**

Le Bas-Rhin bénéficie d'une proportion de jeunes plus élevée que la moyenne nationale et c'est une chance. En agissant pour la jeunesse, le Département inscrit son action pour poser les bases de la société de demain. Inscrite de longue date dans l'action du Département, la prise en compte de la jeunesse est transversale, inhérente à plusieurs de ses compétences. Le soutien à la parentalité, la prise en compte de la santé et du développement des enfants et des jeunes, l'enseignement artistique, l'accès à la culture, aux loisirs, à la pratique sportive, l'ouverture sur l'Europe, sont autant d'atouts contributifs du passage de l'enfance vers l'âge adulte.

Le Département du Bas-Rhin est particulièrement attentif à l'intégration des publics en difficulté ou en marge à travers ses actions de prévention, de protection et d'insertion par l'emploi et le logement. Il souhaite, par la réflexion sur sa politique en direction des jeunes, contribuer à la définition d'un projet collectif d'éducation adapté aux réalités, prenant en compte le contexte alsacien et les mutations sociales, pour mieux faire face aux défis de demain. Le Plan Actions éducatives et collège voté le 20 mars 2017 est le premier pilier de sa politique en direction des jeunes. Des orientations Enfance Jeunesse Famille et un plan d'actions en faveur de la jeunesse en constitueront un second pilier en 2018.

Parier sur la formation des nouvelles générations et leur capacité à faire face aux changements de société, c'est réaffirmer qu'il est possible d'agir et d'obtenir des comportements, et attitudes collectives, basés sur des valeurs partagées, des règles de vie commune et des solidarités collectives.

Parier sur l'engagement des jeunes et leur participation dans la vie de la cité, c'est réaffirmer la volonté du Conseil Départemental du Bas-Rhin de donner du crédit à la parole et aux propositions des jeunes, en leur faisant une place plus grande dans la vie publique et en encourageant leurs capacités de responsabilité, d'initiative et d'engagement au service du bien commun.

En s'engageant auprès des jeunes, le Département du Bas-Rhin souhaite les aider à réussir leur scolarité, leur vie professionnelle, leur insertion sociale et culturelle et promouvoir leur engagement citoyen et civique, en cohérence avec le plan départemental Actions éducatives et collèges.

Cette conviction dirige l'action déterminée que conduit le Département du Bas-Rhin aux côtés des jeunes bas-rhinois, notamment à travers :

- la promotion, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement des jeunes
- ses actions en faveur de la parentalité de la santé et de la citoyenneté
- le soutien aux associations socio-éducatives favorisant également l'engagement et de la citoyenneté des jeunes-bas-rhinois.

Les Centres socioculturels sont des relais de la demande sociale d'une part, et des politiques publiques d'autre part. Le Département du Bas-Rhin s'engage à leurs côtés parce qu'il les considère comme acteurs de l'animation de la vie sociale et comme des partenaires pour sa politique en faveur des jeunes. Ainsi, parce qu'acteurs importants de la vie locale, ils sont en capacité de mobilisation autour d'actions partenariales sur son territoire d'action, notamment celles initiées par le Département, tels les Projets éducatifs partagés et solidaires (PEPS).

En effet, ces structures contribuent, à travers leurs projets globaux élaborés avec les habitants, à la mise en œuvre de partenariats entre les acteurs locaux, en vue de développer la mixité entre les générations, les catégories sociales et entre les origines culturelles les plus diverses.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **1 Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des engagements du CSC l'Albatros en faveur des jeunes, dans le cadre du contrat de projet pour lequel celui-ci bénéficie d'un agrément de la CAF.

En effet, les centres socioculturels ont pour mission de mettre en œuvre un projet social qui vise à développer les liens sociaux, les solidarités et les initiatives locales. Ils agissent généralement en ayant parmi leurs principaux objectifs, partagés par les financeurs :

- De favoriser la participation et l'engagement des habitants
- De soutenir le partenariat et les initiatives
- De proposer des lieux d'accueil, d'écoute et de débat
- D'assurer la diversité et la mixité
- D'être acteurs de l'aide à la parentalité
- D'agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Les différentes interventions en faveur des jeunes de 10 à 25 ans, qui intéressent plus particulièrement le Département, concernent l'éducation, les loisirs, l'engagement, l'autonomie des jeunes, l'insertion des jeunes, la prévention des conduites à risques, etc...

L'aide financière du Département est une subvention de fonctionnement globale de l'ensemble des activités mises en place par l'association, dont l'objet social concerne au moins en partie les jeunes. Les engagements du centre socioculturel en direction de la jeunesse figurent au présent contrat d'objectifs.

Le Département n'attend aucune contrepartie directe de sa contribution financière.

## **2 Missions et moyens de l'association**

### ***2.1 Missions et territoire d'intervention de l'association***

L'association a pour buts :

- De développer des actions locales d'animation globale, et toutes actions d'animation populaire, en direction de toutes les populations du territoire sans distinction
- De proposer des services relevant du champ socio-culturel
- De contribuer au développement local par des actions de coordination et de concertation des acteurs sociaux locaux
- D'être un soutien à la participation des habitants à la vie sociale

## **2.2 Moyens humains consacrés aux missions**

<b>Nombre de bénévoles</b>	<b>Nombre de salariés en ETP</b>	<b>Personnels mis à disposition</b>	<b>Effectif total</b>	<b>Total en ETP</b>
<b>61</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>14</b>

## **3 Orientations stratégiques**

### **3.1 Contrat de projet**

Pour la période 2016-2019, correspondant à l'agrément accordé par la CAF, les orientations du projet social du centre socioculturel portent sur les actions suivantes :

Orientation 1 : *La Famille dans le monde actuel*

Orientation 2 : *Citoyenneté et Culture(s)*

#### **Orientations spécifiques à destination des jeunes :**

Les objectifs éducatifs Jeunesse (11-17 ans et jeunes majeurs)

- Permettre au jeune d'acquérir des méthodes de travail, des savoir-faire
- Développer chez le jeune l'esprit critique
- Permettre au jeune de vivre des temps de vacances
- L'amener à découvrir des pratiques variées
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité
- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie
- Favoriser les liens intergénérationnels
- Permettre au jeune d'accéder à la culture et aux pratiques artistiques
- Permettre l'engagement de ce jeune dans des projets créateurs et citoyens.

### **3.2 Objectifs du Département**

Le département du Bas-Rhin, fort de l'expérience de ses politiques menées en direction des jeunes bas-rhinois de 10 à 25 ans, souhaite affirmer la cohérence de ses interventions autour des orientations suivantes, confirmées dans le plan départemental Actions éducatives et collèges.

1. Faciliter la formation, l'éducation et la scolarité des jeunes
2. Favoriser l'insertion, l'intégration et l'autonomie des jeunes
3. Développer les connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle
4. Soutenir l'engagement et la participation et la citoyenneté des jeunes

Au regard du projet social du centre qui a été agréé et des orientations départementales en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des collèges, le Département soutient le Centre social et culturel « L'Albatros » autour des orientations suivantes :

- Accompagner l'adolescent dans sa scolarité
- Favoriser l'engagement et l'autonomie des jeunes
- Voir, comprendre, partager et pratiquer pour favoriser l'accès à la culture

Ces objectifs pourront être précisés dans le cadre de nouvelles orientations stratégiques dont les déclinaisons seront co-construites avec les centres socioculturels. Dans ce sens, les conventions pluriannuelles pourront faire l'objet d'avenants.

### ***3.3 Engagements de l'association***

Les engagements de l'association découlent des objectifs négociés avec le Département, prenant en compte les buts poursuivis par l'association, les orientations stratégiques du contrat de projet et les axes de la politique jeunesse du Département.

Dans le cadre de ce présent partenariat et pour permettre au bénéficiaire d'atteindre les orientations stratégiques envisagées et les engagements précités, le directeur de la structure doit être titulaire ou en phase de formation d'un diplôme de niveau 2 des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, à finaliser avant le **31/12/2021** ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure conformément aux indications du référentiel métier de Directeur (cf. annexe 1. Circulaire Cnaf du 16 mars 2016).

# Engagement 1 : Accompagner l'adolescent dans sa scolarité

Action 1 : Développer et enrichir le partenariat avec les collèges Galilée et Maxime Alexandre

Constat D'origine	Objectifs visés	Description de l'action	Public visé	Fréquence	Moyens mis en œuvre (humains, matériels...)	Critères d'évaluation
<p>Deux collèges sur la commune qui accueillent les adolescents de Lingolsheim et des communes avoisinantes. Nous ciblons la tranche d'âge des collégiens. En effet, c'est au collège que les adolescents vivent la mixité sociale, vectrice et motrice d'intégration et de citoyenneté. Depuis des années, nous avons établi des relations privilégiées avec certains enseignants par de nombreux projets réalisés en commun : projets artistiques et culturelles, sportifs, chantiers citoyens, débat philosophique, etc... L'équipe d'animateurs Jeunes demeurant</p>	<p>Accompagner la scolarité de l'adolescent.</p> <p>Favoriser la réussite scolaire et éducative</p> <p>Faire réseau avec les équipes éducatives des collèges pour trouver ensemble des réponses adaptées aux besoins des collégiens.</p> <p>Faciliter les relations entre la famille et le collège.</p> <p>Réaliser des projets partagés, pilotés par les animateurs de l'Albatros : artistique, histoire, patrimoine, culture, ateliers artistiques</p> <p>Soutenir et aider les élèves en décrochage et en panne d'orientation</p>	<p>➔ Présences des animateurs aux récréations (1 à 2 fois par semaine), réunions avec les équipes dirigeantes, rencontres informelles avec les enseignants en salle des professeurs.</p>	<p>➔ L'ensemble des élèves des collèges Galilée et Maxime Alexandre, environ 1100 ados ainsi que les équipes éducatives.</p>	<p>➔ 1 récréation/ collège / semaine. Deux réunions mensuelles avec les principaux adjoints et/ou l'équipe de la vie scolaire.</p>	<p>➔ 3 animateurs CSC.</p>	<p>Nombre d'élèves inscrits au CLAS, aux ateliers.</p> <p>Evolution des résultats scolaires et orientation des inscrits au CLAS.</p>
		<p>➔ Participation aux événements du collège : fêtes, rencontres thématiques proposées aux parents, portes ouvertes, réunions parents-professeurs. L'équipe Jeunes est présente sous forme d'un stand Albatros.</p>	<p>➔ L'ensemble des élèves et leurs familles.</p>	<p>➔ 4 à 8 fois par année scolaire</p>	<p>➔ 3 animateurs CSC,</p>	<p>Progressions des élèves</p> <p>Retours positifs des enseignants</p>
			<p>➔ Projets culturels : sortie au spectacle vivant. Avec en amont un travail avec les collégiens et leurs enseignants autour d'une discipline artistique, du métier d'artiste et de la création dans l'art. Rencontre avec les artistes, metteurs en scène...</p>	<p>➔ 2 à 3 classes par collège et par an.</p>	<p>➔ 1 à 2 projets par an à raison : une présentation aux élèves du projet par l'animateur, plusieurs cours consacrés au projet, une rencontre avec l'équipe artistique, le spectacle. Un retour avec les artistes à l'issue du spectacle.</p>	<p>➔ 2 animateur CSC, 1 à 1 à 2 enseignants par projet. Artistes et chargés de communication des théâtres partenaires ( MDA, maillon ,Jazzdor, Pôle Sud, TNS)</p>

<p>une petite équipe, nous avons fait ce choix d'agir et de privilégier nos actions en direction de cette tranche d'âge.</p>	<p><u>Poste adulte relais :</u> Prévenir le décrochage scolaire. Accompagner les élèves en rupture scolaire et/ou en situation d'exclusion. Soutenir et aider les élèves en décrochage et en panne d'orientation. Accompagner les familles et maintenir le lien entre les parents et l'école</p>	<p>➤ « Débats philos » au collège en partenariat avec les Francas Alsace</p>	<p>➤ 80 élèves à raison de 10 à 20 par débat</p>	<p>➤ 12 débats de 1h30</p>	<p>➤ 1 animateurs CSC 2 animateur FRANCAS</p>	<p>Nombre de projets avec les enseignants.</p> <p>Sollicitation des animateurs par les parents concernant la scolarité.</p>
		<p>➤ Accueil au CSC d'élèves de 3<sup>ème</sup> en stage de découverte de l'entreprise et du monde professionnel.</p>	<p>➤ 5 à 6 élèves par an</p>	<p>➤ 1 semaine par élève.</p>	<p>➤ 1 animateurs CSC référent et l'ensemble de l'équipe pour faire découvrir les différents pôles de la structure</p>	
		<p>➤ Conseil d'administration des 2 collèges. Participation aux différents votes et discussions : autonomie pédagogique et éducative, projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget et le compte financier de l'établissement.</p>	<p>➤ Conseil d'administration composé de représentants de parents d'élèves, des enseignants, de l'administration, des collectivités territoriales.</p>	<p>➤ 4 à 6 CA par collège</p>	<p>➤ Le coordinateur Jeunesse.</p>	
		<p>➤ Création d'un poste d'Adulte Relais, coordonné par les trois partenaires.</p>	<p>➤ Elèves en grande difficultés scolaires, sociales. Les familles de ces élèves</p>	<p>➤ Tout au long de l'année en fonction des besoins</p>	<p>➤ 2 animateurs CSC et l'adulte-relais</p>	
		<p>➤ Accueil au CSC d'élèves ponctuellement exclus</p>	<p>➤ Certains élèves sanctionnés.</p>	<p>➤ à la demande des collèges</p>	<p>➤ 2 animateurs CSC et l'adulte-relais</p>	
		<p>➤ Travail sur l'estime de soi et d'accompagnement de jeunes en décrochage scolaire afin de leur redonner confiance. Sorties en groupe à la journée encadrée par les animateurs et l'adulte relais : randonnée, visites thématiques, immersion en milieu professionnel, ...</p>	<p>➤ Quelques élèves par an et par collège</p>	<p>➤ 4 à 6 jours par an</p>	<p>➤ 2 animateurs CSC + adulte relais</p>	
		<p>➤ Accueil au CSC des élèves en difficulté d'orientation scolaire</p>	<p>➤ Quelques élèves</p>	<p>➤ à la demande du chef d'établissement.</p>	<p>➤ 2 animateurs CSC</p>	

# Engagement 1 : Accompagner l'adolescent dans sa scolarité

Action 2 : Etre acteur de la réussite éducative à travers le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Constat D'origine	Objectifs visés	Description de l'action	Public visé	Fréquence	Moyens mis en œuvre (humains, matériels...)	Critères d'évaluation
<p>L'accompagnement à la scolarité, demeure par définition, « l'ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social ».</p> <p>Le CLAS vise pour chaque enfant à renforcer l'égalité des chances, à faciliter l'accès au savoir et à l'ouverture au monde, à renforcer l'autonomie et la capacité à la vie collective.</p> <p>Les élèves, les plus défavorisés socialement et culturellement n'ont en effet pas, les personnes ressources ou les moyens financiers pour se faire aider. L'accompagnement permet de réduire cette inégalité croissante entre les familles</p> <p>Le CLAS contribue à ce besoin d'égalité des chances pour tous, en</p>	<p><u>Objectifs généraux</u>  <b>Contribuer à la réussite scolaire</b> et à l'insertion sociale de tous les enfants, afin de <b>renforcer l'égalité des chances.</b>            Renforcer <b>l'implication des parents</b> dans leur rôle éducatif, facteur de meilleure intégration sociale et composante indispensable à la réussite scolaire de l'enfant.            Aider les élèves à <b>acquérir des méthodes</b> susceptibles de <b>faciliter l'accès au savoir, à la culture et l'ouverture au monde.</b>  <b>Élargir les centres d'intérêt</b> des élèves et <b>valoriser leurs acquis</b> afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective.</p> <p><u>Objectifs</u></p>	<p><u>Accompagnement à la scolarité, aide aux devoirs.</u>            Les collégiens sont tous repérés par les professeurs, ils ont tous des difficultés scolaires. La liste de présences est transmise deux fois par mois aux 2 collèges (directions et enseignants), deux évaluations sont réalisées pour les conseils de classe du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre. Sont évalués : l'assiduité, le comportement, la motivation et l'engagement dans les projets culturels proposés.</p> <p><u>Eveil culturel et citoyen :</u> Nous proposons durant l'année deux de sorties au spectacle vivant (théâtre, danse, musique, cirque) pour les adolescents et les adultes dans le contrat CLAS en dehors des séances habituelles du CLAS.            Organisation de débats philo réguliers, soit un</p>	<p><b>36 à 40 Elèves du collège Galilée</b> dont la plupart résident dans le quartier QPV Hironnelles-Tiergartel – Alouettes à habitat social, quartier prioritaire de la politique de la ville-Acsé.</p> <p><b>4 à 8 élèves du collège Maxime Alexandre</b> qui résident dans le quartier Avenir/Nouvelle Cité à habitat social.</p> <p>Les collégiens sont répartis en deux groupes de niveau 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup>.</p> <p>Les collégiens sont tous repérés par les professeurs, ils ont tous des difficultés scolaires.            Sur 50 élèves 80% sont issus</p>	<p>En 2017/2018 : du 2 octobre au 14 juin soit 110 séances de 1h30. L'action comporte 2 groupes de niveaux ,6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup></p> <p>Pour chaque groupe les séances se déroulent de 17h30 à 19h00 les lundis, mardis, mercredis et jeudis. Chaque jour sont inscrits 12 collégiens par niveau qui viennent au choix 1 à 3 fois maximum par semaine. Nous accueillons ainsi au maximum 25 collégiens. Chaque intervenant s'occupe de 5 à 6 collégiens par séance. Nous accueillons donc sur les deux groupes 25</p>	<p>Matériel : le CSC l'Albatros accueillera les deux groupes à raison de 4 séances par semaine dans deux salles et salle informatique.</p> <p>Humain : 4 intervenants Clas + 2 animateurs salariés par groupe. Le coordinateur CLAS ados, le Référent Familles. Un bénévole par groupe souhaité.</p> <p>Les intervenants salariés du CLAS ont suivi deux formations en 2015/16 : une formation aux débats philosophiques et une formation sur le thème de la laïcité et de la citoyenneté, encadrées par les Francas Alsace en 2015/16.            A noter que les intervenants restent les mêmes (dans la mesure du possible) pour les actions du primaire et du secondaire. Ainsi ils accompagnent souvent plusieurs enfants d'une</p>	<p>Assiduité des élèves            Impact sur le comportement à l'école et les résultats scolaires            Nombre d'élèves proposés par le corps enseignant            Nombre de parents accueillis dans les différentes réunions, animations, rencontres, ateliers            Impact du projet dans la relation parent/école            Impact du projet dans les relations partenariales CSC/ Ecole            Objectifs du contrat accompagnement scolaire réalisés (Parents-Jeunes-Ecole-CSC)            Bien fondé du projet            Objectifs d'orientation réalisés pour les élèves            Nombre d'élèves</p>

<p>apportant aux élèves défavorisés, des meilleures conditions de réussite. Ces élèves ont besoin d'être encadrés, stimulés, encouragés, valorisés pour réussir leur scolarité.</p> <p>Beaucoup d'élèves du collège Galilée qui habitent le quartier QPV Hirondelles-Tiergartel à habitat social ont des difficultés scolaires. Les raisons demeurent multiples, ces enfants que nous accueillons n'ont pas dans leur famille, le cadre, les moyens, l'aide de l'entourage pour pallier à leurs difficultés scolaires.</p>	<p><u>opérationnels</u> : Permettre et favoriser l'adhésion de l'enfant et de ses parents au projet. Développer dans l'action, des temps d'apprentissage de la citoyenneté. Accompagner, conseiller le parent dans le suivi de la scolarité de leur enfant. S'articuler avec et être complémentaire des autres dispositifs d'accompagnement au collège. Réconcilier l'élève en difficulté, « en échec scolaire » avec sa scolarité, avec lui-même, avec sa famille. Améliorer la qualité des actions d'accompagnement. Permettre à l'élève de travailler dans un cadre calme et sérieux. Stimuler, favoriser l'entraide entre les élèves.</p>	<p>par mois. Projet autour de l'écologie citoyenne, le tri sélectif (Unis-Cité), la prévention routière. Deux ateliers de théâtre ou danse avec une compagnie en résidence à la Maison des Arts de Lingolsheim. Ateliers de sensibilisation et d'initiation en amont d'un spectacle à la maison des Arts de Lingolsheim (cf sorties au spectacle vivants) sur 2 à 4 séances de CLAS.</p> <p><u>Soutien à la parentalité</u> : Entretien individuel avec le parent et le jeune pour présenter le dispositif : son fonctionnement, son articulation avec le collège. Nous présenterons le travail en partenariat CSC-collège mais également la nécessité du partenariat famille-CSC-collège prépondérant dans la réussite scolaire. Signature du contrat. Une à deux rencontres collectives avec les parents</p>	<p>du quartier Hirondelles-Tiergartel et d'autres quartiers à habitat social. 12 à 13 élèves sont accueillis par niveau chaque jour soit 25 pour les deux actions</p>	<p>collégiens par jour encadrés par quatre intervenants. D'octobre à juin, il y a 110 séances de 1h30 pour chaque groupe de niveau. Une quinzaine de séances seront consacrées aux projets culturels (8 débats philo et environ 8 séances autour d'un projet théâtre, danse, ...).</p>	<p>même fratrie ce qui renforce et facilite la relation avec le parent. Arrivé en 6<sup>ème</sup> l'enfant retrouve ainsi les mêmes animateurs au CLAS collège, ce qui est la plupart du temps bénéfique à la relation et permet de mieux accompagner l'élève.</p> <p>Financement : l'action est financée pour moitié en fonds propres par le contrat d'objectifs (environ 7000 €)</p>	<p>s'inscrivant dans les projets culturels et artistiques au C.S.C.</p>
--	---	--	---	--	--	---

## ENGAGEMENT 2 : Favoriser l'engagement et l'autonomie des jeunes

### Action 1 : Permettre l'engagement citoyen et solidaire des jeunes

Constat D'origine	Objectifs visés	Description de l'action	Public visé	Fréquence	Moyens mis en œuvre	Critères d'évaluation
<p>Notre société apparaît de plus en plus individualiste. La qualité des liens sociaux semble s'appauvrir. Nous souhaitons à l'Albatros proposer un espace d'engagement citoyen. Il s'agit de valoriser les savoirs, les compétences des jeunes dans des actions collectives au service des habitants de Lingolsheim. Nous pensons qu'il est nécessaire de développer ce sentiment d'appartenance citoyenne par des actions qui favorisent la mixité sociale et l'ouverture sur autrui, sur le monde.</p>	<p>Proposer aux jeunes des espaces, des formes d'engagement citoyen.</p>	<p>↻ Participation à la préparation, à l'organisation et le déroulement des grands événements festifs qui rythment la vie de l'association. Evènements familiaux qui concernent tous les publics, fêtes, repas, spectacle, AG, thés dansants.</p>	<p>↻ Une trentaine d'adolescents sur l'année.</p>	<p>↻ 4 à 8 fois l'année</p>	<p>↻ L'ensemble des salariés, des bénévoles. Les locaux, les différents outils de la structure, la logistique</p>	<p>Nombre de jeunes s'impliquant dans les projets</p>
	<p>Apprendre à devenir responsable</p>	<p>↻ Actions de sensibilisation à l'environnement : nettoyage des espaces verts de la commune, tris sélectifs dans la structure, recyclage du papier, ...</p>	<p>↻ Une centaine d'adolescents par an + des familles, des enfants, des adultes.</p>	<p>↻ Projets tout au long de l'année et projets ponctuels</p>	<p>↻ L'équipe d'animation, des bénévoles.</p>	<p>Nombres de jeunes désirant rentrer au conseil d'administration ou dans des commissions de l'Albatros.</p>
	<p>Prendre des responsabilités dans l'association.</p>	<p>↻ Chantier citoyen de restauration de la ruine du château du Freudeneck. Visite d'autres chantiers dans le Bas-Rhin. Voyage à Guédelon (Yonne) pour suivre l'avancée du chantier de construction.</p>	<p>↻ Adolescents de 12 à 17 ans. Jeunes adultes en autonomie</p>	<p>↻ 8 sorties par an : vacances d'automne, de printemps et d'été</p>	<p>↻ 2 animateurs, des bénévoles de l'association du CRAMS (archéologues) et des Veilleurs de Châteaux.</p>	<p>Projets collectifs citoyens émergents</p>
	<p>Participer à la transformation sociale</p>	<p>↻ Dans l'espace le « carré », création d'expositions thématiques réalisées avec les adolescents : fonctionnement des institutions, élections, les discriminations, laïcité...</p>	<p>↻ Une quinzaine de jeunes de 11 à 17 ans</p>	<p>↻ Un projet par trimestre (ou semestre)</p>	<p>↻ 2 animateurs jeunes, bénévoles de la structure. Outil informatique, matériel pédagogique</p>	<p>Mélange intergénérationnel dans les équipes de bénévoles au service d'une action</p>
	<p>Viser à l'épanouissement de l'adolescent</p>	<p>↻ Conférence thématique, débats philosophiques dans l'espace le « carré ».</p>	<p>↻ 12 adolescents par conférence ou débat. Adultes, familles, ...</p>	<p>↻ Une dizaine de rencontres, débats, conférences par année.</p>	<p>↻ 1 animateur jeunes et une animatrice famille</p>	<p>Outils de valorisation des compétences acquises par les jeunes (Passeport de l'Engagement)</p>
	<p>Valoriser les compétences acquises par les jeunes</p>	<p>↻ Action de solidarité. Exemples : participer à l'organisation d'une bourse aux jouets ; collecte de vêtements ; distribution du journal municipal pour auto-financer un projet...</p>	<p>↻ Une quinzaine de jeunes de 12 à 20 ans en collaboration avec des bénévoles adultes</p>	<p>↻ Un projet par année</p>	<p>↻ L'ensemble des salariés, des bénévoles. Les locaux, les différents outils de la structure, la logistique</p>	<p>Outils de communication</p>
	<p>Renforcer la communication et l'information sur le QPV et la commune dans son ensemble.</p>					

## ENGAGEMENT 2 : Favoriser l'engagement et l'autonomie des jeunes

Action 2 : Encourager les initiatives et l'autonomie des jeunes

Constat D'origine	Objectifs visés	Les actions	Public visé	Fréquence	Moyens mis en œuvre (humains, matériels...)	Critères d'évaluation
<p>Dans ce que nous appelons domaine de la prévention, il s'agit pour nous de favoriser le développement social, du lien social dans le quartier QPV et dans toute la commune de Lingolsheim. L'animation doit permettre ici de rapprocher le jeune de sa propre culture et de la société. L'Albatros est un lieu où l'adolescent, le jeune adulte se construit, se développe par lui-même et prend des initiatives en mettant en place des</p>	<p>Accompagner les initiatives et les projets des jeunes.</p> <p>Aider les jeunes à construire et organiser leur temps libre.</p> <p>Favoriser, accroître le lien social sur le territoire.</p> <p>Créer des dynamiques collectives.</p> <p>Favoriser les rencontres jeunes-jeunes, jeunes-adultes.</p> <p>Travailler en partenariat renforcé avec l'UTAMS</p>	<p>➔ Groupe Hip Hop. Activité de danse Hip hop gratuite et en autonomie.</p>	<p>➔ 30 jeunes de 12 à 30 ans de Lingolsheim + une dizaine de 17 à 25 ans venant de différents quartiers strasbourgeois</p>	<p>➔ 3 à 4 soirs par semaine week-end compris de 19h00 à 22h00. 3 à 4 démonstrations lors d'évènements festifs sur la commune</p>	<p>➔ Gymnase le « Sporty ». 5 bénévoles majeurs de 25 à 30 ans assurent l'encadrement de l'activité. Tapis de danse, poste de musique</p>	<p>Nombre de projets en autonomie.</p> <p>Respect des lieux, des règles et des procédures contractualisées.</p> <p>Nombre de jeunes souhaitant s'engager comme bénévoles dans la structure.</p> <p>Retour qualitatif des référents d'activité</p> <p>Participation des adolescents à l'élaboration des projets de vacances.</p> <p>Nombres de jeunes accueillis dans les différents espaces.</p> <p>Mixité garçons-filles et mixité géographique</p> <p>Réunions d'évaluation avec l'UTAMS</p>
		<p>➔ Cuisine ados le mercredi soir. Les jeunes se mobilisent pour préparer un repas ensemble. Ils font le menu et les achats avec un animateur.</p>	<p>➔ 15 jeunes (filles-garçons) de 11-17 ans</p>	<p>➔ Une fois par mois à la demande d'un groupe préalablement constitué.</p>	<p>➔ Un animateur. La cuisine pédagogique.</p>	
		<p>➔ Organisation d'un Battle de danse Hip-hop et d'un stage de danse hip-hop.</p>	<p>➔ 15 jeunes adultes organisateurs, 30 adolescents et adultes bénévoles. 500 à 1000 spectateurs dont 200 danseurs lors du Battle. Une centaine de danseurs 15- 30 ans lors du stage de danse.</p>	<p>➔ 1 Battle par an. 1 stage de danse par an sur une semaine</p>	<p>➔ 2 animateurs, bénévoles du CA. Jeunes adultes organisateurs.</p>	

projets.	<p>➤ Salle Giraudeau. Lieu de rencontre. Organisation de soirées jeunes : ping-pong, jeux, jeux vidéo, films, ...</p>	<p>➤ Une cinquantaine de jeunes de 16 ans à 25 ans habitants pour la plupart le quartier Européen.</p>	<p>➤ Les vendredis-soir, les samedis et dimanches en après- midi et soirée. Certains soirs de la semaine durant les vacances scolaires.</p>	<p>➤ Une dizaine de bénévoles majeurs assurent l'encadrement du lieu. La salle Giraudeau est attenante à l'Albatros est peut fonctionner indépendamment : 60 m<sup>2</sup> avec WC, évier, tables, chaises, table de ping-pong.</p>
	<p>➤Espace le « Carré ». Espace centrale et convivial à l'Albatros où l'on discuter, lire, se documenter sur les projets, les sorties, jouer aux cartes, côtoyer d'autres publics...</p>	<p>➤Les jeunes collégiens, lycéens, leurs parents, les familles mais de façon plus générale tout habitant de Lingolsheim.</p>	<p>➤2-3 jours par semaine entre midi et deux heures et de 16h30 à 19h00 (20h30 les mercredis)</p>	<p>➤Hall d'accueil du centre socio culturel (170 m<sup>2</sup>) muni d'un bar, de tables, de chaises, de journaux, d'informations, d'expositions... Gestion par des bénévoles et des salariés</p>
	<p>➤Accueil des collégiens en salle Tabarly. Discussion, jeux, construction collective des activités futures des périodes de vacances.</p>	<p>➤10 à 15 adolescents</p>	<p>➤ Les mercredis après-midi. En fin journée pendant les vacances</p>	<p>➤ 2 animateurs jeunes. Salle équipée pour une vingtaine de personnes</p>

## ENGAGEMENT 2 : Favoriser l'engagement et l'autonomie des jeunes

### Action 3 : Partager et vivre ensemble des projets autour du patrimoine, de l'environnement et de loisirs sportifs et culturels.

Constat D'origine	Objectifs visés	Description de l'action	Public visé	Fréquence	Moyens mis en œuvre (humains, matériels...)	Critères d'évaluation
<p>Nous travaillons depuis de nombreuses années dans le domaine de l'animation et de la prévention et nous avons pu constater que de plus de jeunes ne partent jamais en vacances. Nous pensons qu'il est indispensable pour un adolescent de se ressourcer de temps en temps, de voir autre chose. Le voyage, aussi court soit-il, permet de sortir des difficultés du quotidien et surtout la coupure permet de se relancer scolairement. Nous pourrions dire que « l'oisiveté fatigue » et que « les sorties, séjours reposent ».</p>	<p>Susciter, entretenir l'envie d'apprendre et de découvrir chez les adolescents.</p> <p>Sortir l'ado de son milieu de vie quotidienne</p> <p>Sensibiliser à l'environnement et au patrimoine.</p> <p>Renforcer et privilégier toutes les mixités vécues au collège.</p> <p>Partager et vivre en groupe les tâches du quotidien.</p> <p>Renforcer la communication et l'information à destination du public jeune sur le quartier avec comme relais le CG.</p>	<p>➡ Mini-séjours campés, nuitée en refuge et sorties à la journée en Alsace. Randonnées, visite de villages, de châteaux forts, marche d'orientation, baignade, jeux de plein air, veillée autour du feu. Vie de groupe : courses, préparation, repas, recherche de bois, rangement, aménagement du camp</p>	<p>➡ 12 à 15 adolescents par séjour/ sortie. Soit une trentaine d'ados différents</p>	<p>➡ 5 mini-séjours en été de 1 à 3 nuitées</p>	<p>➡ 2 animateurs + 1 animatrice (teur) vacataire. Matériel de camping, de couchages, de cuisines. Location de 2 minibus</p>	<p>Investissement des ados avant, pendant et après l'action.</p> <p>Vécu des différentes mixités sociales, filles-garçons.</p> <p>Envies, demandes des jeunes de repartir en séjour</p> <p>Participation des adolescents à la vie du centre.</p> <p>Expositions photos réalisées par les jeunes.</p> <p>Liens d'amitié noués entre les ados.</p> <p>Impact de ces projets sur les loisirs en autonomie</p> <p>Outils de communication</p>
		<p>➡ Séjours campés découverte d'une région française : les villes, les monuments, l'histoire, la culture locale, l'environnement. Vie de groupe : courses, préparation, repas, recherche de bois, rangement, aménagement du camp, ...</p>	<p>➡ 12 à 15 adolescents par séjour. 20 à 25 ados différents sur les deux séjours</p>	<p>➡ 5 jours durant les vacances de printemps et 8 à 10 jours en été</p>	<p>➡ 2 animateurs + 1 animatrice (teur) vacataire. Matériel de camping, de couchages, de cuisines. Location de 2 minibus</p>	
		<p>➡ Séjour en gîte-refuge, dans les Hautes Vosges : randonnées en raquettes, luge, courses, préparation des repas, recherche de bois, rangement, aménagement du lieu de séjour</p>	<p>➡ 12 à 15 adolescents</p>	<p>➡ 5 jours durant les vacances d'hiver</p>	<p>➡ 2 animateurs CSC + 1 Accompagnateur en Moyenne Montagne. Location d'un gîte, minibus, prêt de matériel, chaussures, vêtements...</p>	
		<p>➡ Sorties à la journée : loisirs, balades, découvertes d'un lieu, piquenique, veillées, etc...</p>	<p>➡ 12 à 15 adolescents</p>	<p>➡ 10 jours</p>	<p>➡ 2 animateurs Matériel 2 minibus</p>	

## ENGAGEMENT 2 : Favoriser l'engagement et l'autonomie des jeunes

### Action 4 : Accompagner les jeunes de plus de 16 ans déscolarisés et les majeurs vers la formation professionnelle

Constat D'origine	Objectifs visés	Description de l'action	Public visé	Fréquence	Moyens mis en œuvre (humains, matériels...)	Critères d'évaluation
<p>Sur le marché de l'emploi, les jeunes issus des quartiers difficiles souffrent d'abord de leurs origines sociales et de la qualité du système d'enseignement, non d'une stigmatisation liée au quartier. Les jeunes qui vivent dans les zones urbaines sensibles (Zus) accèdent à des emplois moins qualifiés, et sont moins bien payés, en moyenne, que les autres jeunes. Pourtant, ces écarts ne s'expliquent pas par le fait même de vivre dans un quartier sensible et la stigmatisation qui y serait associée comme on l'indique souvent. Leur niveau de diplôme, notamment, est un facteur bien plus important.</p>	<p>Accueillir les jeunes déscolarisés et établir des liens durables. Resocialiser ces jeunes. Adopter une pédagogie articulée autour de la mise en action des jeunes. Remobiliser les jeunes vers la formation, vers l'emploi. Trouver des solutions pour les jeunes non ciblés par les dispositifs existants. Accompagner et mettre en lien le jeune avec les dispositifs, les plateformes d'appui, les structures spécifiques</p>	<p>↻ Accueils réguliers durant la semaine. Travail sur le savoir-être. ↻ Organisation de groupe de parole ↻ Ateliers d'art, de sport, de jardinage, ... ↻ Sorties « nature » pour vivre des expériences positives et retrouver le goût de l'effort ↻ Participation à des projets, des actions citoyennes ↻ Sorties découvertes de métier</p>	<p>↻ 12 à 15 jeunes par an</p>	<p>↻ suivi individualisé à raison de une à deux fois par mois.</p>	<p>↻ 2 animateurs Partenariat avec la mission locale, le pôle Emploi, etc....</p>	<p>Fiche de suivi individualisé.  Jeunes en formation ou ayant trouvé un emploi.  Nombre de projet, de sorties imaginées avec les partenaires</p>

## Engagement 3 : Voir, comprendre, partager et pratiquer pour favoriser l'accès à la culture :

Constat D'origine	Objectifs visés	Les actions	Public visé	Fréquence	Moyens mis en œuvre (humains, matériels...)	Critères d'évaluation
Par la culture, nous souhaitons donner aux jeunes les moyens d'appréhender, de comprendre et d'agir sur leur environnement. Nous essayons de faciliter la rencontre culturelle : ateliers, actions de médiation, projets à support culturel, échanges avec les artistes. Ces temps d'échanges désacralisent le monde de la culture et des artistes. Ils tissent du lien et rendent plus facile l'accès aux lieux culturels. La culture influence chacun de nous dans notre rapport au monde, aux hommes et dans notre vision des choses. Le patrimoine culturel	<p>Démocratiser l'accès à la culture.</p> <p>Vivre et partager des émotions en groupe.</p> <p>Permettre à l'ado de « s'autoriser » la culture (idem pour l'adulte)</p> <p>Maintenir un niveau élevé de partenariat avec les trois théâtres.</p> <p>Mettre en œuvre une pratique collective</p> <p>Permettre à chaque ado de contribuer à la</p>	<p>↻ Spectacles vivants : théâtre, cirque, danse, musique. Présentation de chaque spectacle en amont. Temps d'échanges collectifs</p> <p>Rencontres avec les acteurs, le metteur en scène, les musiciens.</p>	<p>↻ 5 à 10 ados par spectacles avec un petit groupe d'adultes (5). Soit une vingtaine d'ados différents par année.</p>	<p>↻ 15 à 20 sorties par an</p>	<p>↻ 2 animateurs Albatros</p> <p>Partenariat avec les théâtres du Maillon, de Pôle Sud et de la maison des Arts de Lingolsheim, l'association Jazzdor, le TNS. Partenariat avec les collèges sur certains spectacles.</p>	<p>Mixité ados-adultes</p> <p>Choix de la programmation en concertation avec le public.</p> <p>Temps d'échanges à l'issue des spectacles</p> <p>Assiduité des ados</p>
		<p>↻ Expositions, musées strasbourgeois + Centre Pompidou Metz + 1 musée national Paris. Préparation des visites avec les ados.</p>	<p>↻ 10 à 15 ados par sortie.</p>	<p>↻ 6 à 10 fois par an avec une sortie dans un musée national parisien (vacances d'hiver) et une sortie au centre Pompidou Metz (vacances d'été)</p>	<p>↻ 2 animateurs Albatros</p>	<p>Demande de sorties</p> <p>Mixité filles-garçons dans les projets collectifs</p>
		<p>↻ Projet de pratique collective : écriture, photographie, arts plastiques, musique, théâtre, danse.</p>	<p>↻ 8 à 12 ados par projet</p>	<p>↻ 1 à 2 projets par an. Durée sur plusieurs mois.</p>	<p>↻ 2 animateurs Albatros, 1 artiste-intervenant</p>	<p>Exposition, représentation des réalisations de projets.</p> <p>Réunions d'évaluation avec l'UTAMS</p>

<p>est un lien entre l'homme, son histoire et la cité. Les activités culturelles sont un moyen d'ouverture, d'échange et de communication. Elles sont envisagées comme un outil permettant aux personnes de devenir des acteurs de culture mais surtout des citoyens en retrouvant le pouvoir de créer à leur tour et pas seulement comme un moyen d'accès à des manifestations culturelles.</p>	<p>réussite d'une œuvre collective.</p> <p>Créer les conditions pour exercer sa citoyenneté</p> <p>Travailler en partenariat renforcé avec l'UTAMS</p>	<p>➡ Accueillir un spectacle décentralisé d'un de nos partenaires. Accompagnement au spectacle mené en partenariat avec des enseignants au collège. Rencontre avec l'équipe artistique</p>	<p>➡ 50 à 100 adolescents /spectacle. Mais également des familles et des adultes</p>	<p>➡ 1à 2 fois par an</p>	<p>➡ Partenariat avec un des théâtres et avec les collèges. Grande salle Albatros, scène, éclairage, ...</p>	
		<p>➡ Ateliers de pratiques artistiques ponctuels et à l'année. Ponctuels : dans le cadre de l'accompagnement au spectacle vivant. A l'année : atelier de théâtre avec la Cie « Au même instant »</p>	<p>➡ 50 adolescents (inscrits au CLAS et autres) pour ateliers ponctuels. 1 à 5 adolescents pour l'atelier théâtre à l'année.</p>	<p>➡ 2 à 3 fois pour les ateliers ponctuels (sous forme de stage pendant les vacances (automne ou hiver) ou à raison d'une à 2 séances pour le Clas.</p>	<p>➡Animateurs Jeunes, artistes intervenants. Les locaux de l'Albatros ou à la Maison des Arts de Lingolsheim</p>	
		<p>➡ Sorties à la journées : loisirs, balades, découvertes d'un lieu, piquenique, veillées,...</p>	<p>➡ 12 à 15 adolescents</p>	<p>➡ 10 jours</p>	<p>➡ 2 animateurs Matériel 2 minibus</p>	

### 3.4 Moyens humains consacrés aux engagements

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
2 selon les projets (bénévole du groupe en autonomie et du hip-hop)	2,50 1 coordinateur et 1 animateur Et 0,5 pour le CLAS (soit 4 intervenants à l'année)	1 guide en haute montagne pour les séjours (projet VVV)	2,5	2,5

## 4 Suivi annuel d'exécution et évaluation

### 4.1 *Suivi annuel d'exécution*

Afin d'assurer le suivi de l'exécution de son budget, l'association s'engage à transmettre au Département du Bas-Rhin à la fin de chaque exercice, l'ensemble des documents comptables et financiers, certifiés par son commissaire aux comptes, permettant une analyse détaillée de la situation financière et des besoins en matière de financement.

L'association s'engage à transmettre au Département après la tenue de toute instance statutaire (conseil d'administration, réunion de bureau, Assemblée Générale, ...) l'ensemble des documents financiers (bilan d'activité, compte de résultat et annexes, affectation de la subvention, situation intermédiaire, budget ...) et/ou administratifs qui ont été débattus lors de ces réunions.

L'association s'engage également à informer le Département de tout changement survenu dans l'administration de l'association, toute modification des statuts, tout projet de dissolution de l'association et toute nouvelle domiciliation bancaire.

Par ailleurs, l'ensemble des documents budgétaires feront apparaître la part des activités du centre destinée aux jeunes, dans le cadre d'une présentation indiquant le pilotage et la logistique. Dans la convention financière annuelle, le centre socio-culturel indiquera la répartition de l'aide financière du Département dans les différents engagements. La présentation détaillée de ces différents éléments permettra de vérifier l'utilisation de la subvention accordée.

De plus, à la demande du Département, l'association s'engage à venir présenter à la commission compétente du Département le contenu de ces documents.

### 4.2 *Evaluation*

Afin de suivre l'activité et d'évaluer le plus objectivement les engagements décrits dans le présent contrat d'objectifs à l'article 3.3, une évaluation annuelle aura lieu dans le cadre d'un dialogue de gestion.

Ce dialogue permettra d'évaluer les objectifs négociés dans le présent contrat d'objectifs entre le Département du Bas-Rhin et le CSC l'Albatros au regard d'indicateurs de suivi spécifiques à chaque engagement précisé à l'article 3.3.

Une instance de validation, comprenant des représentants désignés par le CSC et de ceux désignés par le Département, outre le Conseiller Départemental, aura pour mission de mettre en œuvre le dialogue de gestion.

Dans ce cadre, le Département procède, conjointement avec le CSC, à l'évaluation des conditions de réalisation des engagements figurant dans le présent contrat d'objectifs. L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs et sur l'impact des engagements.

Cette évaluation pourra faire l'objet d'une démarche conjointe et concertée de l'ensemble des financeurs.

## **5 Information et communication**

L'association dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à informer du soutien du Département du Bas-Rhin dans tous les supports qu'elle utilise, ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

Cette information peut se matérialiser par la présence du logotype du Département du Bas-Rhin sur les documents édités par l'association ou dont l'association est partenaire, mais aussi par la mise en place de banderoles lors de manifestation, d'annonce sonorisée ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance.

Pour ces actions et pour l'insertion du logotype du Département, l'organisme pourra prendre utilement contact avec la Direction de la Communication du Département du Bas-Rhin.

Par ailleurs, la structure pourra disposer également du site Pass'âge du Département ([www.pass-age.fr](http://www.pass-age.fr)) pour valoriser ses activités.

## **6 Durée du contrat**

Le contrat est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.

### ***6.1 Avenant***

Toute modification du contenu du présent contrat, défini d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant écrit et signé par les parties cocontractantes. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er du présent contrat. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat, et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

## **6.2 Les cas de résiliation**

### **Résiliation pour motif d'intérêt général :**

Pour la préservation de l'intérêt général, le département peut mettre fin de façon anticipée au présent contrat et en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent contrat prend fin 3 mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

### **Résiliation pour faute :**

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment au présent contrat, en cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants au dit contrat, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, envoyée par le Département du Bas-Rhin par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas donné de suite favorable.

Le non-respect total ou partiel par l'association de l'un des engagements prévus dans le présent contrat est susceptible d'entraîner, outre l'interruption de l'aide financière par le Département décrite ci-dessus, la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués et la non prise en compte des demandes de subvention présentées ultérieurement par l'association.

### **Cas particuliers d'ouverture de procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire :**

L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de l'Association entrainera la suspension de l'aide financière du Département en attendant la décision de l'administrateur portant sur la poursuite ou non du présent contrat, suite à la demande adressée en ce sens par le Département à ce dernier (cf. art. L. 622-13 du code du commerce).

En cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de l'Association le présent contrat sera résilié de plein droit à compter du jugement prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation étant précisé que cette résiliation ne donnera droit au versement d'aucune indemnité. Cette résiliation sera constatée par le Président du Département et notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'association et au liquidateur judiciaire.

### **6.3 Election du domicile**

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Strasbourg, le

Pour l'association  
La Présidente

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental du  
Bas-Rhin

Andrée HASSELMANN

Frédéric BIERRY